

Schéma de promotion des achats socialement responsables

RESPONSABLE Économie Sociale et Solidaire
Progrès développement **EXCLUSIONS** ACTIONS **EMPLOI**
Politique Achats Responsables Accroissement proximité
Partenariat **TERRITOIRES** *Accompagnement socio-professionnel* MAILLAGE
RECRUTEMENT compétences **développer** **solidarité** protéger
Lutte contre les exclusions ACTIONS compétences **FORMATION**
exclusions Adapter **RECRUTEMENT** Politique Achats Responsables
Accompagnement socio-professionnel *Partenariat*
solidarités PROXIMITÉ *Acteur économique* **ENGAGEMENTS**
insertion sociale et professionnelle

En tant qu'acteur économique responsable, la RATP entend jouer un rôle dans la lutte contre les exclusions et contribuer à l'emploi des publics les plus fragiles dans la continuité de ses actions de solidarités menées avec les territoires depuis des années.

La loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est une reconnaissance officielle d'un mode d'entreprendre spécifique et innovant, elle démontre la volonté de l'État de soutenir et développer ce secteur qui représente 10 % du PIB et près de 13.9 % des emplois privés en France. Ce secteur compte plus de 200 000 entreprises et structures du secteur marchand et non marchand, qui poursuivent un objectif d'utilité sociale. L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe les acteurs historiques, à savoir les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations mais également des sociétés commerciales d'utilité sociale (agrément ESUS).

L'article 13 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire (31 juillet 2014) et son décret d'application du 28 janvier 2015 ont instauré l'obligation d'adopter et de publier un « **schéma de promotion des achats publics socialement responsables** » pour les entités adjudicatrices dont le montant total annuel HT des achats est supérieur à 100 millions d'euros.

La **politique Achats Responsables** de la RATP définit les enjeux pour les achats en matière de développement durable ainsi que plusieurs axes de progrès. Elle s'articule autour des axes suivants : intégrer le développement durable dans les pratiques achats, réduire l'impact environnemental, développer les achats socialement responsables, construire et maintenir des relations équilibrées avec les fournisseurs, et enfin les impliquer dans une démarche RSE. La démarche se décline dans tout le processus achats, le référentiel interne et les outils mis à la disposition des acheteurs (guide achat, fiches pratiques...).

En 2015, le bilan des achats socialement responsables est le suivant : plus **291 000 heures d'insertion** ont été réalisées, **515 personnes** ont ainsi bénéficié de ce dispositif, **750 K€** d'achats au secteur protégé et adapté.

Pour la RATP, le schéma de promotion des achats socialement responsables s'inscrit donc dans la continuité des actions déjà engagées, en cohérence avec sa politique achats et les engagements pris dans le contrat STIF (2016-2019) et la Charte RSE pour les marchés du Grand Paris.



LES ENGAGEMENTS DE LA RATP

Ainsi, conformément à la loi relative à l'économie sociale et solidaire, la RATP se dote d'un schéma de promotion des achats socialement responsables qui s'articule autour de deux axes, il précise des objectifs et des moyens mis en œuvre pour la période 2016-2019.

Axe 1 Contribuer à l'emploi des travailleurs handicapés

En complément de sa politique de recrutement et de maintien dans l'emploi de l'entreprise, la RATP contribue à l'emploi des travailleurs handicapés en confiant des marchés de prestation de services, de fournitures ou de travaux au secteur protégé et adapté. La part de main d'œuvre de ces achats est alors prise en compte au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.



La RATP s'engage à développer les achats au secteur protégé et adapté et s'est fixée pour objectif d'atteindre **1,3 million d'euros par an d'ici 2019, soit environ 50 UB/an, ce qui représente un accroissement de +275% par rapport à 2014 (472 K€ en 2014).**

Les moyens prévus pour atteindre cet objectif sont les suivants :

- ▶ Une cartographie des activités ou des prestations pouvant être confiées au secteur, en privilégiant les activités créatrices de valeur.
- ▶ Des actions de sensibilisation et de promotion du secteur, en direction des prescripteurs et des acheteurs de l'entreprise.
- ▶ Des outils à destination des acheteurs et des prescripteurs : fiches pratiques, caractérisation des ESAT et des EA dans la base fournisseurs
- ▶ Un process de collecte des attestations auprès de ces fournisseurs.
- ▶ Un partenariat avec l'association Handeco, chargée d'une mission de conseil, de sourcing et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur certaines consultations.

Axe 2 Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi

Au travers de ses achats, la RATP participe à la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi et de lutte contre les exclusions. Les acheteurs disposent pour cela de deux leviers : l'achat direct aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et les clauses d'insertion prévues dans les marchés, l'entreprise titulaire du marché s'engageant alors à confier un volume d'heure minimum à des publics éloignés de l'emploi.

Depuis plusieurs années, la RATP intègre des clauses d'insertion dans ses marchés. Outre les marchés de gros œuvre, elles sont désormais déployées dans des segments d'achats tels que métallerie, électricité, CVC, nettoyage, pelliculage de rames,...

Au-delà du volume d'heures d'insertion généré par ses marchés, la RATP souhaite s'engager dans une démarche plus qualitative et s'assurer de l'efficacité du dispositif. La RATP porte une attention particulière à la « démarche qualité » mise en œuvre par les entreprises titulaires pour exécuter les clauses. Les missions de longue durée, les dispositifs de formation, le tutorat et l'accompagnement socio-professionnel contribuent à la démarche et permettent la construction de parcours d'accès à l'emploi, la montée en compétences des salariés et l'acquisition d'expériences professionnelles.

Toujours dans cette optique, la RATP a fait le choix de s'appuyer sur les facilitateurs implantés dans les territoires dans une volonté de proximité et de maillage étroit avec les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion. De même, la RATP prend en considération les retours d'expériences exprimés par les entreprises pour élaborer sa propre démarche insertion.



La RATP s'engage à développer l'achat direct aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), à intégrer des clauses d'insertion dans les marchés qui s'y prêtent, à diversifier les segments d'achats, et à déployer une démarche qualitative.

Avec les objectifs suivants :

- ▶ **100% des clauses suivies par un facilitateur, à partir de 2016**
- ▶ **100% des grands projets de travaux seront dotés d'une stratégie insertion, à partir de 2016**
- ▶ **100% des marchés de travaux d'un montant supérieur à 2 M€ feront l'objet d'une étude de faisabilité pour intégrer une clause d'insertion, à partir de 2016.**

Les moyens prévus pour atteindre cet objectif sont les suivants :

- ▶ Une cartographie des activités ou des prestations pouvant être confiées aux SIAE.
- ▶ Une organisation interne coordonnée par une chargée de mission Clause d'insertion et reposant sur un processus de mise en œuvre des clauses d'insertion qui précise notamment le rôle des parties prenantes internes et externes (projet, MOE, acheteur, facilitateur, ADT...) à chaque étape d'un projet ou d'un dossier achat.
- ▶ **Des outils** : fiche pratique, caractérisation des SIAE dans la base fournisseurs, outil de reporting plus performant.
- ▶ Une collaboration avec les facilitateurs implantés dans les territoires.
- ▶ Des actions de sensibilisation ou formation à destination des acheteurs et prescripteurs.



SUIVI DES ENGAGEMENTS

La RATP met en place des moyens pour le suivi de ces actions. Elle communiquera, une fois par an, le bilan des actions menées dans les documents d'informations et de reporting RSE ainsi qu'àuprès de ses partenaires.

RESPONSABLE Association
Accompagnement socio-professionnel
EXCLUSIONS engagement

insertion sociale et professionnelle
lutte contre les exclusions
Politique Achats Responsables
RECRUTEMENT
SOLIDARITÉS

